

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024 - 70 - CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise BOUCÉ, domiciliée à 50630 LA PERNELLE, concernant les travaux de terrassement de la station de sauvetage en mer,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation de tout véhicule pour pouvoir déposer une benne, Quai Henri Chardon entre le Kiosque à Livres et la station de sauvetage en mer,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits au bout du Quai Henri Chardon, entre le Kiosque à Livres et la station de sauvetage en mer, en laissant le passage libre pour la cale à bateaux, du lundi 14 octobre 2024 au vendredi 18 octobre 2024, afin de permettre à l'entreprise BOUCÉ d'effectuer les travaux.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les employés communaux.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint-Vaast-la-Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 10 octobre 2024

Le Maire
Christiane TINCELIN

